



L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

**Étaient présents :**

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1<sup>er</sup> adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2<sup>ème</sup> adjoint, Odile **BISSON** – 3<sup>ème</sup> adjoint, Arnaud **RAULINE**, Frédéric **FOSSEY**, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Fabienne **LANDELLE**, Mathieu **LE RILLE**, Evelyne **VAUTIER**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**, Valérie **TANQUEREL**

**Étaient excusés :**

Gérald **ROUSSEUW** (pouvoir donné à Mireille **DUFOUR**)

L'assemblée a été convoquée à 20h pour réaliser les photos individuelles du trombinoscope et la photo de groupe.

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mai 2020**

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 29 mai 2020.

**Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.**

**2. Modification de l'ordre du jour**

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Vote des taux d'imposition 2020
- Étude géotechnique pour le lavoir : devis

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposé.**

**3. Présentation du projet cinéma / théâtre avec le Collège par Dominique Guérin et Sophie Champaux**

Monsieur Guérin, Président de l'association « Cinéma le Normandy », présente le projet culturel pour le cinéma et le théâtre, préalable nécessaire aux travaux de réfection de notre salle culturelle. Un travail autour de l'image va être mené avec les jeunes du Collège de Trévières pour susciter leur curiosité. Un diaporama est diffusé à l'assemblée à l'appui de sa présentation.

**4. Présentation de la mission de Sophie CHAMPAUX et appel à projet « Programme Alimentaire Territorial »**

Sophie CHAMPAUX se présente aux conseillers municipaux et explique sa mission axée autour du projet de territoire rural. Trévières travaille avec deux nombreux partenaires : Isigny Omaha Intercom, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les autres communes du Bessin, le SCOT, le Département, la Région, l'État, l'Europe.

Sophie CHAMPAUX présente le « Programme Alimentaire Territorial », projet porté par la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt). Ce programme s'articule autour de différents sujets : urbanisme et aménagement, environnement, économie alimentaire, accessibilité sociale, nutrition et santé, culture et gastronomie. Le projet de théâtre avec « l'agriculture » pour thème principal vient en appui à cet appel à projet.

1ère étape - diagnostic du territoire de notre commune est nécessaire : apport de connaissances, analyse des forces et faiblesses, identification des atouts, aide à la décision, amélioration de la gestion publique et du pilotage selon une démarche ouverte et citoyenne.

La lettre d'intention adressée à la DRAAF est mise à la disposition de chaque conseiller municipal. Le coût du diagnostic est estimé à environ 15 000 € et la DRAAF peut soutenir ce diagnostic à hauteur de 70 %. Le Département va également être sollicité prochainement.

Un groupe d'une douzaine de personnes sera associé à cette démarche.

La commission « développement durable, environnement » a déjà travaillé 2 matinées sur ce projet. Loïc PÉRIOT résume ces échanges : il s'agit d'être dans la continuité de ce que l'équipe municipale s'est donnée comme mission en encourageant la consommation locale, en étant attentif à l'environnement etc. Aujourd'hui, il convient de dresser un état des lieux de tout ce qui touche à l'alimentaire sur notre territoire avec les élus et quelques habitants. Ulysse BLAU viendra en appui à cette assemblée citoyenne pour travailler avec les habitants. Il sera garant d'une neutralité indispensable pour ne pas influencer les échanges des participants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité de répondre à l'appel à projet « Programme Alimentaire Territorial ».**

## 5. Vote des taux d'imposition

Afin de poursuivre la préparation du budget primitif 2020, le conseil municipal doit délibérer pour fixer les taux d'imposition 2020 :

	Taux 2014	Taux 2017	Taux 2019	<u>Taux 2020</u>
Taxe foncière (bâti)	11,92 %	12,52 %	12,52 %	<b>12,52 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	22,00 %	23,10 %	23,10 %	<b>23,10 %</b>

Afin d'aider à la décision, les taux de communes du territoire sont étudiés :

Taux en %	Trévières	Balleroy-sur-Drôme	Grandcamp-Maisy	Isigny-sur-mer	Le Molay-Littry	Tilly sur Seulles
Taxe habitation	7,06	9,23	9,74	13,31	14,21	7,66
Taxe foncière (bâti)	11,92	12,44	14,02	17,61	11,87	14,74
Taxe foncière (non bâti)	22,00	18,75	21,20	28,71	30,95	19,93

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- décide de fixer les taux d'imposition 2020 tels que définis dans le tableau ci-dessus.**

## 6. Étude géotechnique lavoir : devis

Le lavoir communal de la rue du pont de la barre a été construit en 1907. Il a souffert des bombardements du débarquement et a été recouvert dans les années 80 pour en faire une aire de pique-nique. En 2018, la municipalité a décidé de le remettre en évidence.

Des travaux de maçonnerie sont nécessaires pour en permettre une utilisation régulière. Le souhait est d'en faire un lieu de partage et de convivialité (théâtre vert, circuit sur l'eau, départ de randonnées etc.). Une étude d'aménagement de l'entrée de bourg a été réalisée pour permettre, entre autres, le passage de piétons sur le pont en toute sécurité.

Des devis ont été demandés pour réaliser une étude ayant pour objet :

- ✓ Analyse géologique, hydrologique et géotechnique
- ✓ Étude de stabilité du talus
- ✓ Étude de confortement du talus

**Mathieu LE RILLE doit quitter la réunion. Il donne son pouvoir à Loïc PÉRIOT.**

Plan de financement des travaux de maçonnerie :

	Dépenses € HT		Recettes
Maçonnerie	39 722,66	Fondation du Patrimoine – 50 %	19 861,00
		Département – 30 %	11 916,80
		Autofinancement – 20 %	7 944,86
	39 722,66		39 722,66

Nous avons reçu deux devis :

Le devis de TECHNOSOL s'élève à 10 521,00 € HT et celui de FONDOUEST à 6 811,00 € HT. Les deux cabinets produisent un rapport de niveau G5 + G2 AVP et utilisent le même logiciel.

Une discussion s'engage autour de l'intérêt de restaurer ce lavoir. Madame DUFOUR rappelle que ce lavoir fait partie du petit patrimoine communal et qu'il est important de le préserver. Des visites de l'ensemble du patrimoine vont être proposées aux conseillers municipaux pendant l'été afin de permettre à chacun de mieux visualiser les propriétés communales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (12 voix pour, 3 abstentions) :**

- décide de retenir le devis de FONDOUEST pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le lavoir d'un montant de 6 811,00 € HT,**
- autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.**

## 7. Cimetière communal

Nous recevons régulièrement des plaintes des familles concernant les déjections des pigeons sur les pierres tombales. Il y'a deux solutions pour régler ce problème : détruire le/les nids ou abattre les arbres dans lesquels ils nichent. Plusieurs remarques négatives sont également faites sur l'entretien du cimetière.

Depuis 2017, par une volonté du conseil municipal, la commune est en zéro phyto. Le cimetière nécessite un gros entretien régulier qui correspond au minimum à 1/2 temps.

Une réflexion s'avère indispensable et une étude paysagère a été demandée par les Paysages d'Elle, ceci afin de végétaliser le cimetière pour en limiter les contraintes liées à son entretien. Ce devis s'élève à 46 302,90 € HT (55 563,48 € TTC).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de faire retirer les nids de pigeons dans les ifs.**

## **8. Adressage**

3 entreprises sont consultées pour fournir le matériel et réaliser la pose :

- ✓ La Poste : matériel seul
- ✓ Signature : matériel + pose
- ✓ Signaux Girod : les tarifs ont été reçus
- ✓ Jean-Michel PEZERIL : pose seule

Un audit complet a été réalisé lundi 15 juin pour définir le besoin exact. Les tarifs précis doivent nous parvenir sous une semaine, tenant compte du nombre exact de plaques, panneaux, mats à acheter et à poser, tenant compte de la dépose des panneaux et plaques existants et de l'état des supports en place.

Loïc PERIOT présente des échantillons fournis par la Poste et des photos sont diffusées sur le diaporama. L'alu ne rouille pas, est léger, mais résiste mal aux UV. L'émail résiste très bien aux UV mais très mal aux impacts forts (points de rouille). Il faudra rapidement se mettre d'accord sur le modèle graphique, la matière et la couleur.

Il convient de valider le plan de communication (courrier + étapes suivantes) :

### Planning proposé :

- du 20 au 25 juin : informer la population du changement d'adressage
- 27 juin / 14h-17h : permanence en mairie
- 01 juillet / 9h-12h : permanence en mairie
- 02 juillet / 18h-20h30 : permanence en mairie
- mi-juillet : choix du fournisseur (matériel et pose)
- fin juillet : valider la commande
- début septembre : envoi du courrier certificat d'adresse
- du 15 au 25 septembre : remise des numéros individuels
- début octobre : pose des plaques et panneaux de rues

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de valider le plan de communication relatif à l'adressage.**

## **9. Vote des subventions aux associations**

<b>Associations Trévières</b>	<b>Subvention 2020</b>
ADMR DE L'AURE ET DU LITTORAL	1 500,00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
APE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE TREVIÈRES	Pas de demande
ASSOCIATION TIGERS BROTHERS	300,00 €
ASSOCIATION LOISIRS POUR TOUS	100,00 €
ASSOCIATION TREVIÈRES DANSES	250,00 €
ASSOCIATION ENFANT DO	120,00 €
ASSOCIATION CINÉMA LE NORMANDY	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE TREVIÈRES STOCKE	600,00 €
COMITE DES FÊTES DE TREVIÈRES	Annulation de leur demande
CLUB PHOTO	0,00 €
MARAIS PAGE	Pas de demande
ENER'GYM	0,00 €
PÉTANQUE TREVIÉROISE	300,00 €
SOL FA MARAIS DO	200,00 €
UCAT	680,00 €
UNION SPORT DE TREVIÈRES	2 300,00 €
<b>Établissements scolaires</b>	
MFR la Bagotière	Pas de demande
MFR BALLEROY	60,00 €
Lycée Pro Maritime CHERBOURG	Pas de demande
BTP-CFA CALVADOS	Pas de demande

CIFAC	Pas de demande
<b>Associations locales hors Trévières</b>	
OMAHA BEACH BEDFORD	150,00 €
SNSM	50,00 €
<b>Autres</b>	
ADTLB	500,00 €
Amicale Cycliste de Bayeux	600,00 €
MA Saint Vigorienne	30,00 €
Ligue Enseignement du Calvados (séances de cinéma bimensuelles)	<i>Demande : 787,00 € à revoir plus tard *</i>

\* Monsieur GUERIN va se rapprocher de Génériques pour voir si les séances de cinéma qui n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire peuvent être remplacées par une séance de cinéma en plein air cet été.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de valider le tableau des subventions aux associations et autoriser leur versement (BP 2020)**

#### **10. Devis de réfection du chemin du Haut Bault**

Le chemin du haut Bault a été endommagé lors de la déviation effectuée pour les travaux du pont au Beau Moulin. Un devis a été demandé à la SARL POITEVIN TP de Rubercy pour la réfection de ce chemin, il s'élève à 6 240,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

- **décide de retenir le devis de la SARL POITEVIN TP de Rubercy pour la réfection du chemin du Haut Bault d'un montant de 6 240,00 € TTC,**
- **autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

#### **11. Durée d'amortissement pour les budgets primitifs**

Certaines dépenses d'investissement doivent faire l'objet d'amortissements.

BP Station-Service (71104) :

- Borne d'auto-partage : 6 330,00 € à amortir sur une durée de 5 à 15 ans
- Paramétrage de la borne : 295,19 € à amortir sur une durée de 5 à 15 ans

La Zoé est amortie sur 5 ans. Proposition : amortir la borne sur la même durée que la ZOE.

BP Commune (71100) :

- Subvention à la station-service : 150 000,00 € à amortir sur la même durée que le BP de la station-service soit 20 ans.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide :**

- **de fixer à 5ans la durée d'amortissement de la borne d'auto-partage et de son paramétrage sur le budget de la station-service (71104),**
- **de fixer à 20 ans la durée d'amortissement de la subvention à la station-service sur le budget de la commune (71100).**

#### **12. Dissolution de régie**

- Le camping municipal « Sous les Pommiers » est passé en concession de service public depuis le 01 mars 2020.

Il convient donc de dissoudre la régie communale existante.

- De plus, pour plus de simplicité administrative, la régie « Gîtes – location de linge / ménage » peut également être dissoute pour être fusionnée avec celle des déchets verts. 90 % de ces prestations sont payées directement auprès des Gîtes de France au moment de la location.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide :**

- **de valider la dissolution de la régie « camping » et de la régie « Gîtes : location de linge / ménage »**
- **de modifier la régie « sacs déchets verts » en y ajoutant la location de linge et les forfaits ménage des gîtes municipaux,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces dissolutions**

#### **13. Site internet : devis pour réalisation de photos et vidéo**

La conception du site internet est en cours. Le site actuel sera déconnecté d'ici fin juillet. Le nouveau site est en construction et sera nommé **www.trevieres.fr**

Tout ne sera pas en ligne fin juillet, gestion des priorités :

- Informations du conseil municipal (photos + comptes-rendus + arrêtés municipaux)
- Informations démarches administratives

- Mentions légales

Loïc PÉRIOT a dû faire l'avance des frais liés au forfait WIX pour la création du site : 244,80 € TTC (pas de paiement possible par mandat administratif) – Il convient de lui rembourser facture.

Afin de disposer d'une banque d'images et d'une vidéo de présentation à intégrer à notre futur site, des devis ont été demandés à Monsieur SKRZYNIARZ, photographe à Mosles :

- Devis pour 30 photos : 375,00 €

- Devis pour 1 vidéo : 750,00 €

- Devis pour 30 photos + 1 vidéo : 1 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- décide de rembourser la somme de 244,80 € à Monsieur Loïc PÉRIOT,**

**- décide de retenir le devis de Monsieur SKRZYNIARZ, photographe à Mosles, d'un montant de 1 000,00 € pour la réalisation de 30 photos et d'une vidéo pour le site internet,**

**- autorise Madame le Maire à signer ce devis.**

#### **14. Point sur le personnel communal**

✓ Cimetière : un agent de l'AIB le matin,

✓ Gîtes communaux : un agent de l'AIB pour les arrivées / départs et pour le ménage,

✓ Réfléchir au recrutement d'1 personne pour entretenir, ouvrir et fermer le point infos touristiques et WC publics.

#### **15. Prime exceptionnelle COVID-19**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de verser une prime exceptionnelle à leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période. Sont considérés comme particulièrement mobilisés les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Montant maximal : 1 000,00 €

Il convient de définir les critères d'attribution : personnel concerné, proratisation temps de travail etc.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :**

**- accepte le versement de cette prime exceptionnelle,**

**- définit les critères d'attribution et les montants de la façon suivante :**

**Agents administratifs mobilisés pendant le confinement au prorata du temps de travail**

**1 000,00 € pour les 2 agents à temps complet,**

**500,00 € pour l'agent à 1/2 temps**

**- des arrêtés individuels vont formaliser cette prime auprès des agents concernés.**

#### **16. Point sur les travaux d'aménagement du bourg et de la halle**

Travaux d'aménagement du bourg :

Les pluies de la semaine n'ont pas permis de couler les trottoirs comme prévu d'où retard d'une semaine.

La fin des travaux est programmée mi-juillet.

Travaux de construction de la halle :

Les travaux sont en cours de finition :

- Consuel effectué (le résultat n'est pas encore parvenu) , ensuite mise en service électrique et wifi

- mise en peinture à terminer

- installation de l'écran dans le point infos

#### **17. Compte-rendu des commissions**

Sandra LÉNAULT – Conseil d'Administration du Collège Octave Mirbeau :

200 élèves – bilan financier satisfaisant. 20 % d'alimentation bio au self. Le projet cinéma / théâtre a été adopté ainsi que le projet de résidence d'artistes. + de 50 % d'effectifs présents après le déconfinement. Monsieur THOMINES a précisé que le collège est classé 1<sup>er</sup> dans le département au niveau alimentation.

Commission « défense-sécurité » :

Réunion avec la brigade de gendarmerie de Trévières et l'ASVP communal : échanges sur les incivilités dans les communes. Une sensibilisation va être faite auprès des usagers de la route. Une réunion publique est prévue pour développer la participation citoyenne dans les quartiers (prévention de cambriolages) et faire une information sur le démarchage téléphonique.

CCAS : Réflexion sur les 4 membres du CCAS hors conseil municipal.

## 18. Questions diverses

- Délégations exercées : devis entreprise CARDONNEL pour pose d'un citerneau auprès de la Halle : 1 027,96 € HT
- Charte de végétalisation et Autorisations d'occupation du domaine public : distribution des documents en cours / Odile BISSON se renseigne sur les redevances d'occupation du domaine public dans d'autres communes
- Courrier envoyé à la Poste suite à l'annonce des nouveaux horaires
- Distribution des masques : environ 600 masques ont été distribués (1 192,00 € récoltés)
- Déplacement des colonnes aériennes devant le camping : Collectea est d'accord pour les retirer et les déplacer dans le camping (1 jaune et une pour le verre) dédiées aux campeurs. Proposition de création d'une dalle béton.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander un devis pour la réalisation de dalles béton sous les conteneurs communaux (Clos fournier, stade municipal Rémy Bucaille et camping municipal).**

- Bornage descente de kayaks la semaine prochaine
- Expertise pour les inondations chez Monsieur Coulmain
- Évènements 2020 :

Séances de cinéma EOLIA les 22 et 29/06/2020 « Si Omaha m'était conté »

Saint Exupère ? Le comité des fêtes se réunit la semaine prochaine pour en discuter. **29 juin à 20h00** : réunion de la commission « Sport, Loisirs, Culture, Vie associative » avec les commerçants et les associations.

Feu d'artifice ? Fête foraine ? **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide d'annuler le feu d'artifice et la fête foraine.**

Sandra LÉNAULT se propose pour l'archivage des dessins et témoignages recueillis pendant le confinement

Loïc PÉRIOT : délai de validation des comptes-rendus de réunion de conseil municipal. Ce délai doit être le plus court possible pour permettre une publication rapide aux habitants de Trévières. Un débat s'engage sur le délai raisonnable de publication des comptes-rendus. Les comptes-rendus seront publiés au plus tard une semaine après la tenue de la réunion.

Arnaud RAULINE : date de l'engazonnement du stade ? Réponse : La semaine prochaine. Veiller à la fermeture du stade pour empêcher le piétinement des terrains.

Visite du patrimoine communal : samedi 04 juillet 2020 de 9h30 à 11h00

Remise d'écharpes aux adjoints : samedi 04 juillet 2020 à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

**La prochaine réunion est fixée au vendredi 17 juillet 2020 à 20h30**

### Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

49. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mai 2020
50. Présentation du projet cinéma / théâtre avec le Collège par Dominique Guérin et Sophie Champaux
51. Présentation de la mission de Sophie CHAMPAUX et appel à projet « Programme Alimentaire Territorial »
52. Vote des taux d'imposition 2020
53. Étude géotechnique pour le lavoir : devis
54. Cimetière communal
55. Adressage
56. Vote des subventions aux associations
57. Devis de réfection du chemin du Haut Bault
58. Durée d'amortissement pour les budgets primitifs
59. Dissolution de la régie camping
60. Site internet : devis pour réalisation de photos et vidéo
61. Prime exceptionnelle COVID-19
62. Dalles bétons pour conteneurs : demande de devis
63. Annulation du feu d'artifice et de la fête foraine

### Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 <sup>er</sup> adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 <sup>ème</sup> adjoint	Odile BISSON 3 <sup>ème</sup> adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal ABSENT	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale